

Rapport annuel

SI DES EAUX D'ANTRAIN SUR COUESNON



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2014

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005.....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX D'ANTRAIN SUR COUESNON regroupe les communes d'ANTRAIN, BAZOUGES-LA-PEROUSE, LA FONTENELLE, SAINT-OUEN-LA-ROUERIE, SOUGEAL, TREMBLAY et VIEUX-VIEL.

Elle dessert en outre (au moins partiellement) PLEINE-FOUGERES et TRANS-LA-FORET.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

7 200 habitants

Population en vigueur en 2014 (données Insee 2011 - Décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2003. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2015.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2010	- Extension du périmètre d'affermage aux communes de SOUGEAL et VIEUX-VIEL - Prolongation de douze mois de la durée du contrat d'affermage, portant son échéance au 31/12/2015 - Modalités de fonctionnement des bornes fontaines, avec notamment la fourniture d'eau à chaque usager disposant d'une carte prépayée
2	01/01/2014	Transfert de compétences "production et transport de l'eau" au SMPBC, application du nouveau régime TVA, modification d'indice dans la formule de variation du tarif de base du délégataire.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, du génie civil
----------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Export	SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS		1987		
d'Export	SIE DE LA VALLEE DU COUESNON				
d'Export *	SMPBC		2013	3	
d'Import	PONTORSON		2010		
d'Import/Export	SIE DU PAYS DU COGLAIS				Accord non formalisé
d'Import	SMPBC		2014		

*Le SIE d'Antrain continue de vendre de l'eau au SMPBC car l'eau transite par le réseau et la conduite jusqu'à St Brice en Coglès appartenant au SIE d'Antrain.

■ RESSOURCES EN EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la compétence production est assurée par le SMPBC

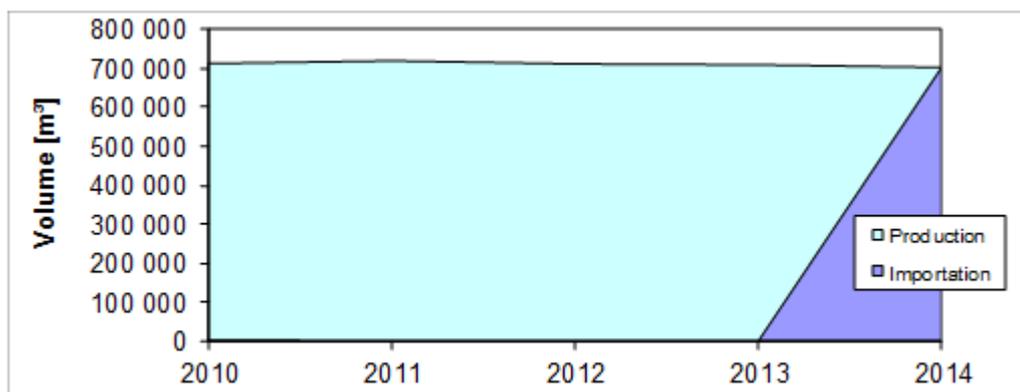
- *Volumes importés*

Achat à	Acheté en 2013 [m³]	Acheté en 2014 [m³]	Variation 2013/2014
SMPBC	0	703 154	+100,00 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation 2013/2014	Part 2014
Ressources propres	709 809	0	+100,00 %	
Importations	0	703 154	-100,00 %	100%
Total général	709 809	703 154	-0,94 %	100%

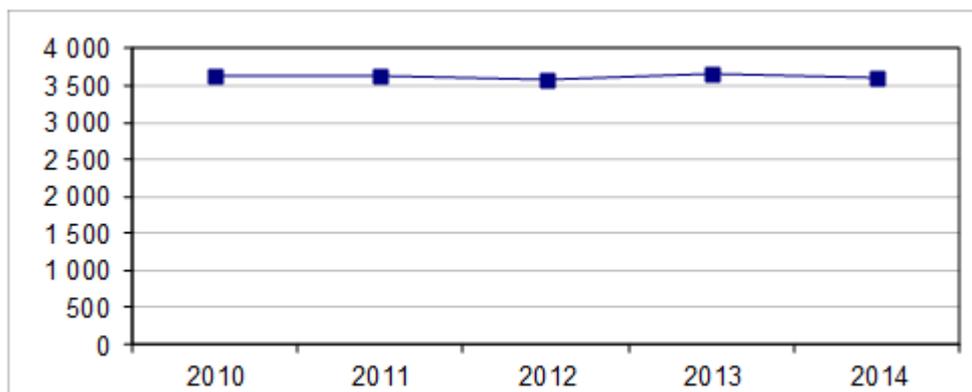
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2013	2014	Variation
Nombre total d'abonnés	3 649	3 606	-1,18 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

ANTRAIN	697
BAZOUGES-LA-PEROUSE	947
LA FONTENELLE	298
PLEINE-FOUGERES	3
SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	447
SOUGEAL	343
TRANS-LA-FORET	1
TREMBLAY	677
VIEUX-VIEL	193
Total des abonnés	3 606

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2013	2014	Variation
Volume produit	709 809	-	- 100,00 %
Volume importé	-	703 154	+100,00 %
Volume exporté	- 97 619	- 98 644	+1,05%
Volume mis en distribution	612 190	604 510	-1,25 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	266 961	263 937	-1,13 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	219 473	216 238	-1,47 %
Volume total vendu aux abonnés	486 434	480 175	-1,29 %

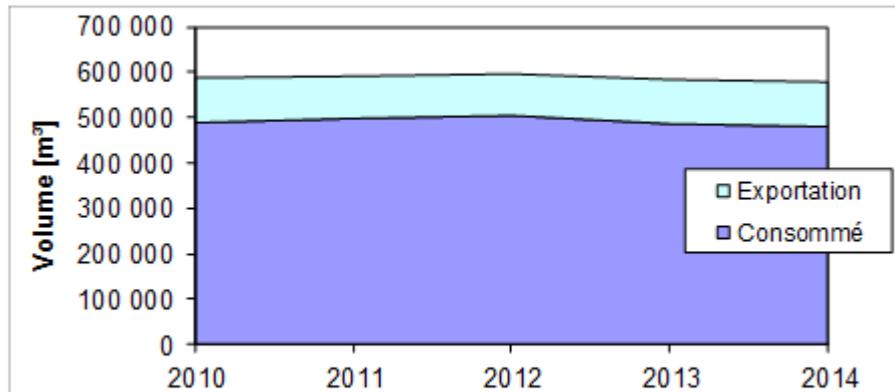
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **133 m³ par an**. Elle était de 133 m³ en 2013.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2013 [m³]	Exporté en 2014 [m³]	Variation 2013/2014
SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	197	-	-100,00 %
SIE DE LA VALLEE DU COUESNON	701	17	-97,57 %
SMPBC	96 721	98 627	+1,97 %
Volume total exporté	- 97 619	- 98 644	+1,05 %

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	330,8	333,8	+0,92 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12/12/2013	Tarifs vente d'eau 2014
18/12/2014	Tarifs vente d'eau 2015

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 30,19 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2015 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 41,66 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

SI DES EAUX D'ANTRAIN SUR COUESNON

EAU POTABLE

2014

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,70	41,92	+0,53 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,243	1,250	+0,56 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	1,140	1,145	+0,44 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	1,049	1,054	+0,48 %
	N° 4 (1 001 à 10 000 m ³)	1,010	1,015	+0,50 %
	N° 5 (10 001 à 20 000 m ³)	0,842	0,846	+0,48 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m ³)	0,609	0,612	+0,49 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,70	41,70	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,556	0,551	-0,90 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	0,501	0,496	-1,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,455	0,451	-0,88 %
	N° 4 (1 001 à 10 000 m ³)	0,368	0,365	-0,82 %
	N° 5 (10 001 à 20 000 m ³)	0,333	0,331	-0,60 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m ³)	0,278	0,277	-0,36 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,16	0,17	+6,25 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,048	0,06	+25,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

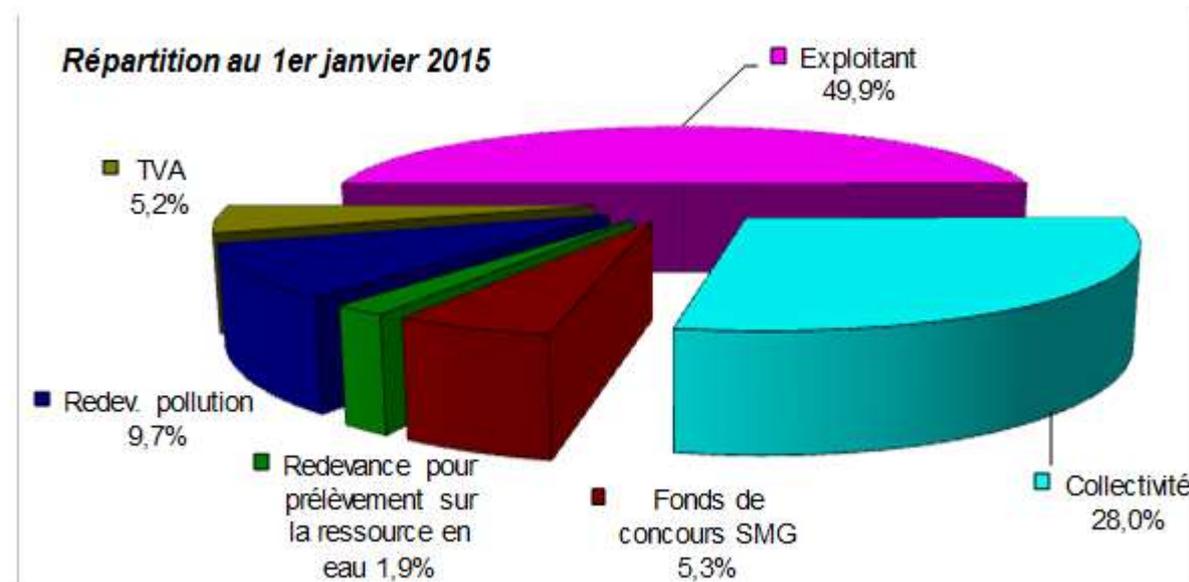
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	190,86	191,92	+0,56 %
Collectivité	108,42	107,82	-0,55 %
Fonds de concours SMG	19,20	20,40	+6,25 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,76	7,20	+25,00 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	19,88	20,05	+0,86 %
Total [€ TTC]	381,32	384,59	+0,86 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,15 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

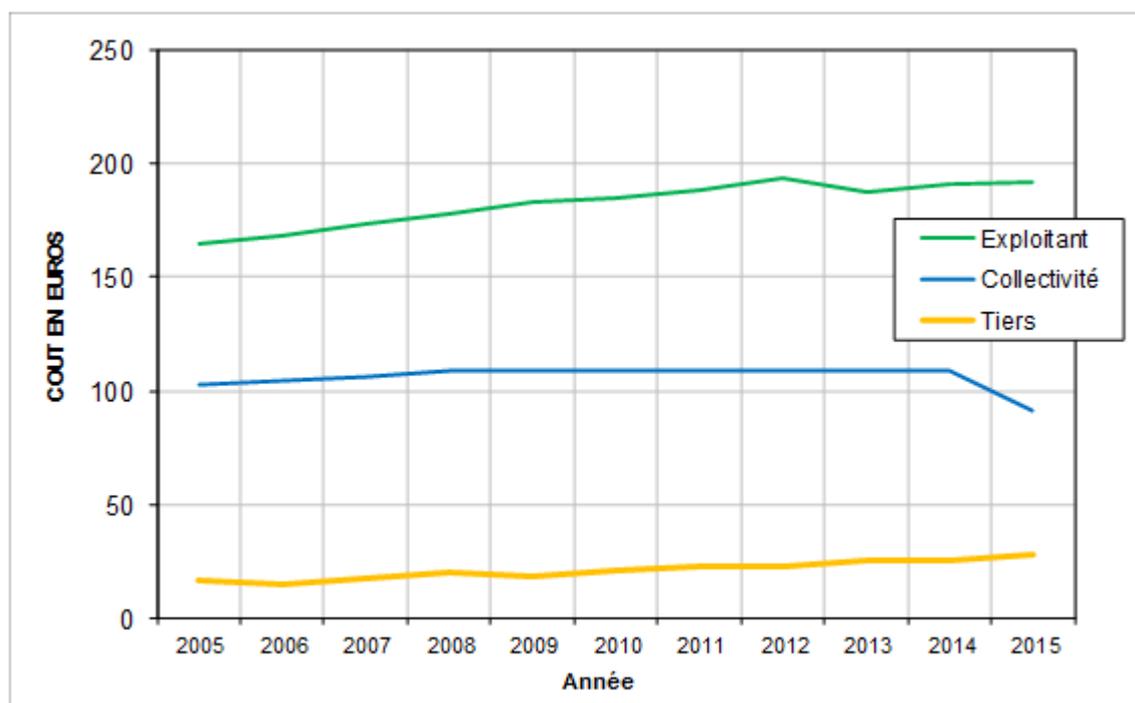
3,20 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005	164,56	102,30	16,20	283,06
2006	168,78	104,28	14,52	287,58
2007	173,77	106,40	17,16	297,33
2008	177,69	108,42	20,04	306,15
2009	183,42	108,42	18,36	310,20
2010	185,08	108,42	20,76	314,26
2011	188,12	108,42	22,68	319,22
2012	193,85	108,42	22,32	324,59
2013	187,78	108,42	25,08	321,28
2014	190,86	108,42	24,96	324,24
2015	191,92	107,82	27,60	327,34



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+15,64 %** depuis le début 2005 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005 - 2015	+16,62 %	+5,40 %	+70,37 %	+15,64 %

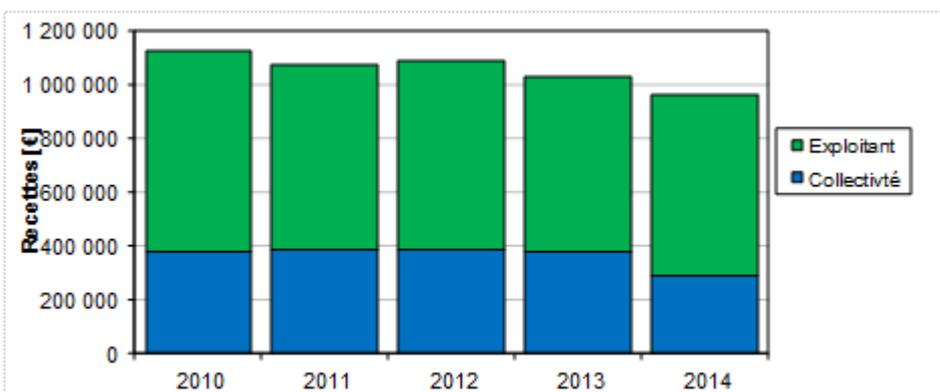
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	356 002,58 €	289 270,84 €	-18,74 %
dont abonnements	151 755,29 €	151 270,52 €	-0,32 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 676,07 €	- 1 550,33 €	+7,50 %
Recettes de volume exporté	21 481,33 €	2,64 €	-99,99 %
Total recettes de vente d'eau	375 807,84 €	287 723,15 €	-23,44 %
Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)		6 301,64 €	
Recettes exceptionnelles (remboursement SMPBC)		21 649,12 €	
Rémunérations annexes	- 21 660,48 €		
Total des recettes	354 147,36 €	315 673,91 €	

• Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	611 984,05 €	674 408,30 €	+10,20 %
dont abonnements	149 801,05 €	151 958,73 €	+1,44 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 890,14 €	- 2 867,44 €	+26,29 %
Recettes de volume exporté	48 360,28 €	642,78 €	-98,67 %
Total recettes de vente d'eau	656 454,19 €	672 183,64 €	+2,40 %
Autres recettes			
Rémunérations annexes	5 001,75 €		
Total des recettes	661 455,94 €	672 183,64 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	15	100 %	
Conformité physico-chimique	15	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Antrain	32,9 [21,2 – 41,4]	<seuil de détection	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Import d'eau traitée depuis SMPBC (depuis usine du Pont-neuf)

➔	80 %	L'import vient de l'usine du Pont-neuf à Antrain qui traite l'eau prélevée par le pompage des Villaloups dans le Couesnon. L'arrêté préfectoral du 6 juin 2005 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un taux de 100% peut être admis	100 %
---	------	---	-------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	100%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

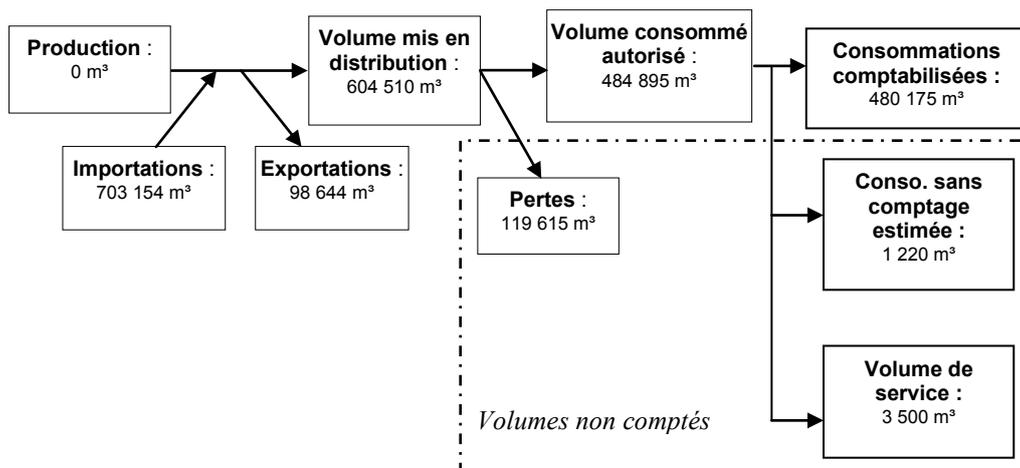
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	13
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	78

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 220 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 500 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	83,1 %	82,8 %	84,4 %	82,9 %	83,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,04	1,06	0,96	1,04	1,02

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

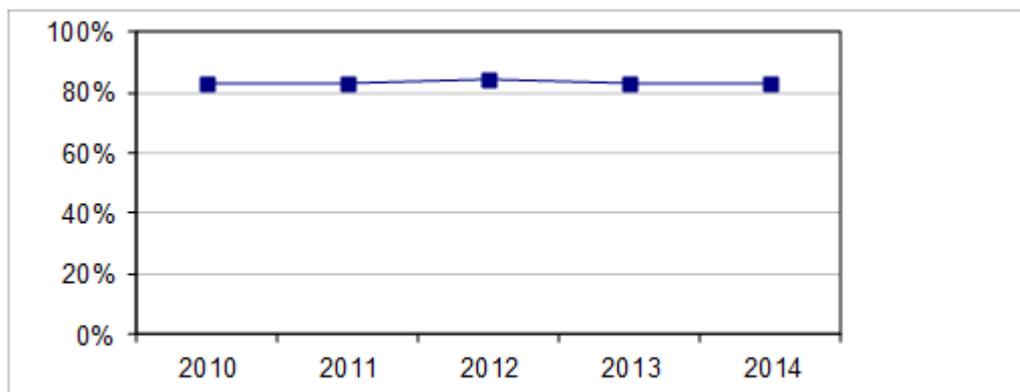
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,0	1,03	0,92	1,00	0,98

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

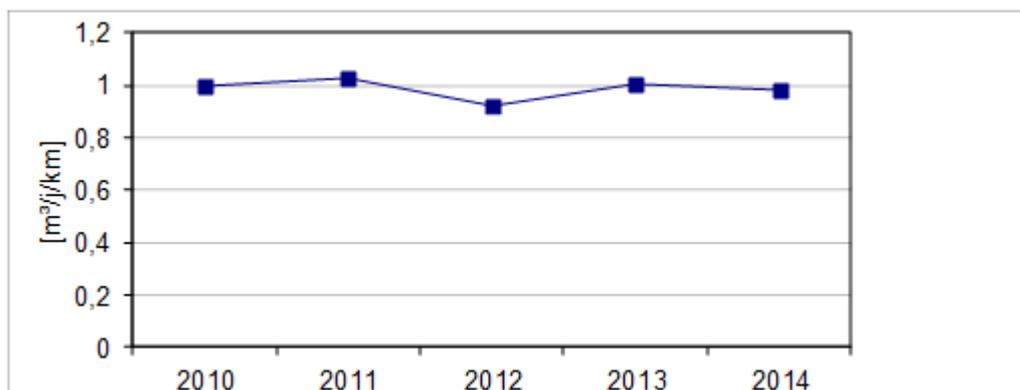
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,9	4,9	5,0	4,9	4,8
Seuil de rendement [%]	66,0 %	66,0 %	66,0 %	66,0 %	66,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	NR	4,659	3,450	1,400	4,960
% de renouvellement du réseau		1,40%	1,04%	0,42%	1,48%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. En l'absence de la donnée 2010, il n'est pas possible de calculer, aujourd'hui, cet indicateur.

A titre indicatif, le taux moyen de renouvellement sur les 4 années est de 1,08 %.

Le linéaire renouvelé en 4 ans est de 14,469 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renforcement du réseau entre Sougéal et La Fontenelle	321 236 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2014 est de 4 277.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2013	2014
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	45
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0 %	1 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	37 075,93 €	15 724,64 €
Remboursements au cours de l'exercice	7 196,36 €	7 196,36 €
dont en intérêts	1 091,55 €	605,92 €
dont en capital	6 104,81 €	6 590,44 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	105 651,57 €	103 756,00 €	112 191,72 €	126 155,00 €	102 058,00 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Réhabilitation château d'eau Vieux Viel	60 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	561,50 €	600,75 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	561,50 €	600,75 €
nombre de demandes reçues	21	5
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2013	2014
Association Dougdi et Mopti	1 000€	-